



EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Du Conseil Communal de Rolle

Présidence: Mme Pascale Vollenweider, présidente

Séance ordinaire du **8 décembre 2015**

Considérant que le préavis municipal N° 73 concernant:

Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)

a été porté régulièrement à l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

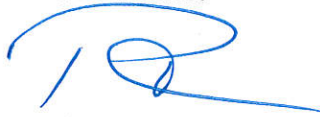
- vu le préavis de la Municipalité du 15 septembre 2015
- entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

Décide

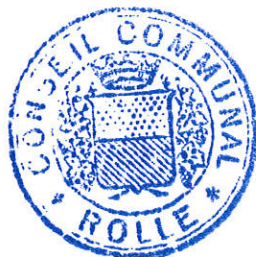
1. D'approuver la mise en œuvre du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) fondé sur le principe des cercles d'intérêt
2. D'accepter la règle du financement solidaire sur la base de la décision du conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et la majorité qualifiée de deux tiers des voix
3. D'accepter de contribuer au soutien solidaire pour moitié par une participation par habitant en franc/habitant, et pour moitié par une participation sur la base des impôts conjoncturels lissés sur les trois dernières années
4. De valider :
 - le principe de la clause de sauvegarde plafonnant l'engagement de la commune à 0,9 point d'impôt communal par an sur l'ensemble des projets décidés dans l'année
 - le mécanisme complémentaire de soutien solidaire financé pour moitié par une participation sur la base des impôts conjoncturels lissés sur les trois dernières années
 - le plafonnement de l'éventuelle participation communale au fonds de compensation à 0.1 point d'impôt communal
5. D'adhérer au but optionnel relatif au Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN – cf l'article 5a des statuts de l'association).

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 8 décembre 2015

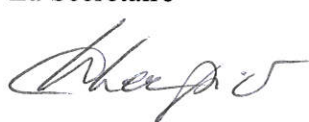
La Présidente



Pascale Vollenweider



La Secrétaire



Violaine Cherpillod